

ARRETE TEMPORAIRE N° 2026-018
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

PUBLIÉ LE

1 0 FEV. 2026

MAIRIE DE LA WANTZENAU

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU la demande de Mme Estelle NOTHOFF, Régisseuse générale, représentant S W R (Südwestrundfunk) TATORT, Hans-Bredow-Straße 76530 Baden-Baden.

CONSIDERANT que dans le cadre du tournage de la série TATORT, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Le lundi 2 mars 2026 de 5h à 19h,

Blocage de la circulation (y compris piétons et cyclistes) par intermittence le temps des prises de vues (3-5 min) entre 10h et 15h :

- rue Hirschfeld (entre rue du Tilleul et rue des Prés)
- rue des Vignobles (entre rue Hirschfeld et rue des Vergers)
- rue Arth (entre rue Hirschfeld et rue de l'Orme)

Interdiction de circulation (sauf riverains) rue de l'angle de 6h à 18h

Article 2: Le stationnement est réglementé comme suit,

Interdiction de stationner de 5H à 19H :

- rue de l'angle,
- rue du Tilleul (entre rue Hirschfeld et rue de la Carpe),

Interdiction de stationner des 2 côtés de la voie de 8H à 15H :

- rue Hirschfeld (entre rue du Tilleul et rue des Prés)
- rue des Vignobles (entre rue Hirschfeld et rue des Vergers)

Interdiction de stationner rue de l'angle de 6h à 18h

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société de production.

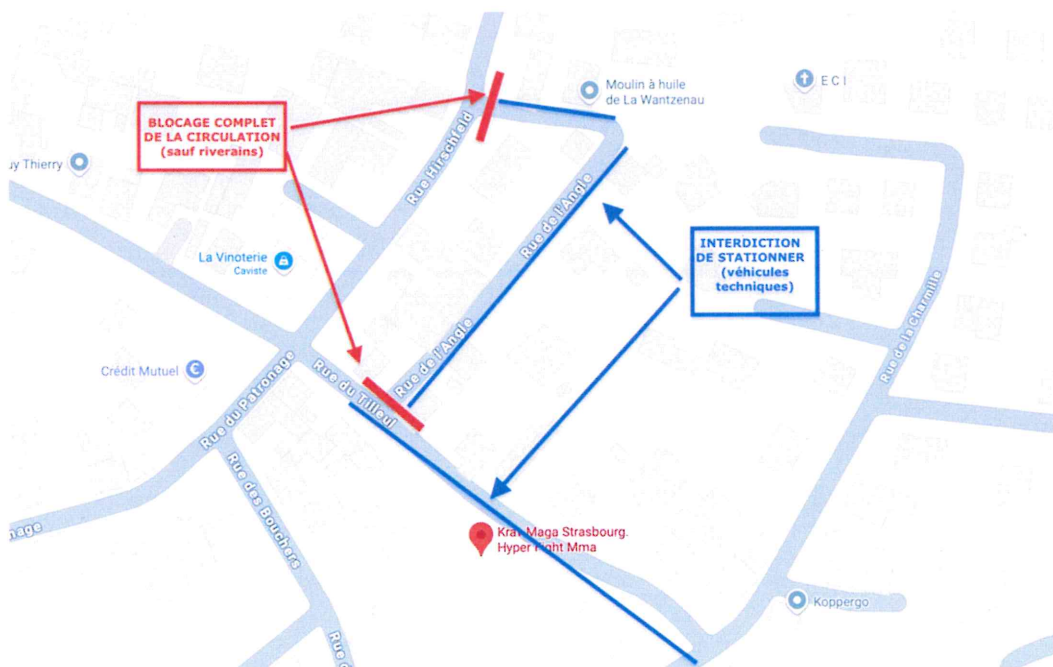
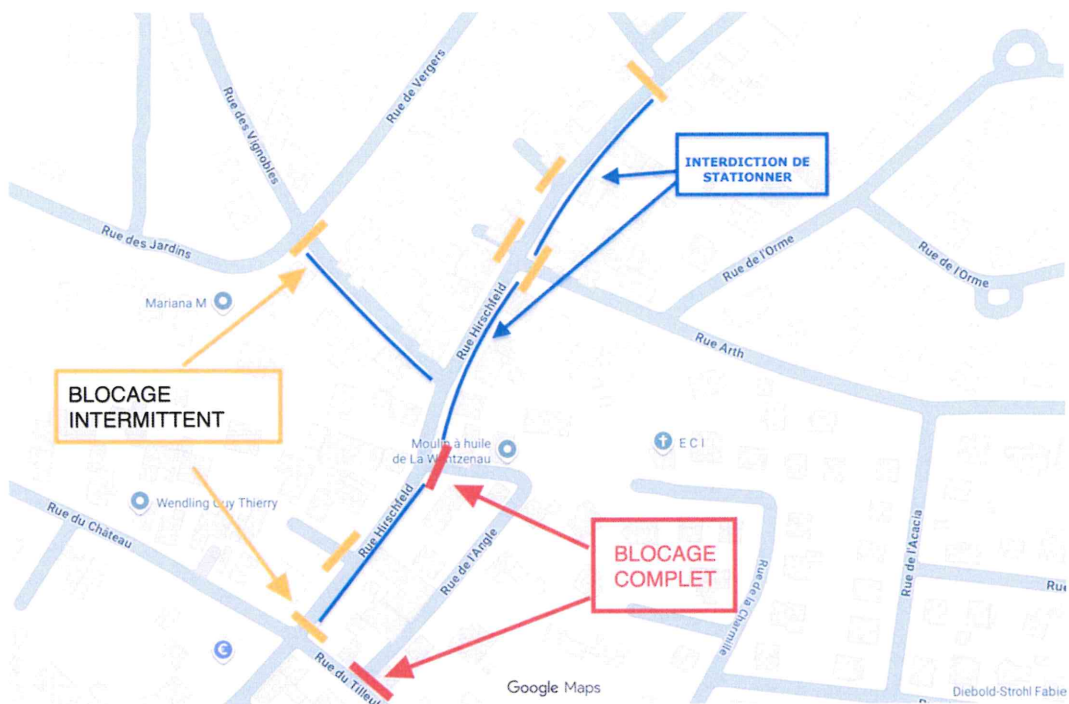
Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau ;
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux services de la Mairie : archives et Police municipale

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



Arrêté 2026-018



11 rue des Héros – CS 70 005 67610 LA WANTZENAU